



Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Comité Départemental de Bowling de la Sarthe

Siège Social : 56 Boulevard Cugnot 72000 Le Mans



Trophée de la Sarthe

Règlement

Art. 1 : Organisation

Cette compétition départementale, organisée par le CD 72, est ouverte à tous les licencié(e)s des clubs affiliés à la FFBSQ du département de la Sarthe à la date de la compétition.

1. Tout joueur et club est soumis aux règles de la FFBSQ en vigueur.
2. Ce trophée se déroule sur 3 journées. Le CD72 détermine les lieux, dates et horaires des compétitions (voir annexe).

Art. 2 Règlement

1. Chaque club est autorisé à inscrire 2 équipes maximum.
2. Compétition en doublette. Chaque équipe pourra être composée de 4 personnes maximum par journée et 12 personnes maximum sur l'ensemble des 3 journées.
3. Chaque joueur devra faire 5 lignes pour entrer dans le classement individuel sur une journée, et 10 lignes pour entrer dans le classement individuel général des 3 journées.
4. Tout joueur (se) ne peut pas changer d'équipe au cours d'une même journée.
5. Les équipes peuvent être mixtes
6. La compétition se déroulera avec handicap 70% issu du listing fédéral du mois précédent de chaque journée. Il est limité à 70 quilles maximum.
Les nouveaux licenciés n'ayant pas de résultat au listing fédéral, se verront appliqué un handicap relatif à une moyenne de 150.
7. Les deux équipes du même club se rencontreront en premier par soucis d'équité
8. Le trophée de la Sarthe tiendra compte de l'ensemble des journées.

Comité Départemental de Bowling de la Sarthe

56 Boulevard Cugnot 72000 Le Mans

Président Dufour Didier

cd72@ffbsq.org

Art. 3 : Classement

1. Ce trophée se déroule en système «Round Robin » par points sur 3 journées :
 - match gagné : 3 points
 - match nul : 2 points
 - match perdu : 1 point
 - match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)
2. L'équipe ayant le plus de points sur l'ensemble des 3 journées sera déclaré vainqueur du trophée de la Sarthe.

Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées

- L'équipe ayant le moins de handicap sera déclaré vainqueur
 - Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.
4. Le trophée sera confié au club vainqueur pendant l'année et il sera remis en jeu tous les ans.
 5. Le club remportant le trophée 4 fois consécutivement le gardera.

Art. 4 Réclamation

Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des réclamations composées de trois membres du CD72.

Art. 5: Remise de récompenses

Le vainqueur de la Petersen sur l'ensemble des journées sera déclaré vainqueur du trophée de la Sarthe.

Art. 6 : Engagement

- Le droit d'engagement est fixé à 32 € par équipe pour l'ensemble du trophée de la Sarthe, payable en début de compétition.
- Prix de la ligne au tarif fédéral de l'année en cours, payable à réception de facture.

Art. 7 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes dès réception de ce règlement pour tous les joueurs (ses)

Ordre des Chèques : Comité Départemental de Bowling de la Sarthe

Adresse pour envoi des chèques :

CD 72

56 Boulevard Cugnot

72000 Le Mans

Les inscriptions se font aussi par téléphone au 06.42.97.77 .94 ou par mail cd72@ffbsq.org

Comité Départemental de Bowling de la Sarthe

56 Boulevard Cugnot 72000 Le Mans

Président Dufour Didier

cd72@ffbsq.org

ANNEXE 2015

Calendrier :

- 1^{ère} journée : Le 8 Mars 2015 au Mans
- 2^{ème} journée : Le 10 Mai 2015 à La Ferté-Bernard
- 3^{ème} journée : Le 6 Décembre 2015 à Arçonnay

Horaires :

- 9h20 : Boules de Chauffes
- 9h30 : Début Compétition (6 lignes)
- 12h30 : Pause Déjeuner
- 13h50 : Boules de Chauffes
- 14h00 : Reprise (5 lignes)
- 16h30 : Fin Petersen

3^{ème} journée

- 16h45 : Remise des récompenses